

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

3ème trimestre 2021 (juillet)

Séance Publique du 22 juillet 2021

Objet : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL - INFORMATION

Synthèse du rapport :

Le Conseil départemental établit son règlement intérieur dans les trois mois qui suivent son renouvellement. Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement. Dans cette attente, le règlement intérieur de l'Assemblée est communiqué aux membres du Conseil pour leur parfaite information.

Le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3121-8 ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Après avoir entendu M. CHENUT, rapporteur au nom de la 4^{ème} commission ;

Et après en avoir délibéré, dans la séance du 22 juillet 2021 ;

DECIDE :

- de prendre connaissance du règlement intérieur actuel du Conseil départemental, joint en annexe ;***
- de prendre acte que le nouveau règlement intérieur du Conseil départemental sera présenté à l'approbation de l'Assemblée lors de sa session des 23 et 24 septembre prochain ;***
- de prendre acte que dans cette attente, le règlement intérieur joint en annexe continue de s'appliquer.***

Pour Extrait Conforme,

Rennes, le 23 juillet 2021

Le Directeur général des services départementaux

Alain GILLOUARD